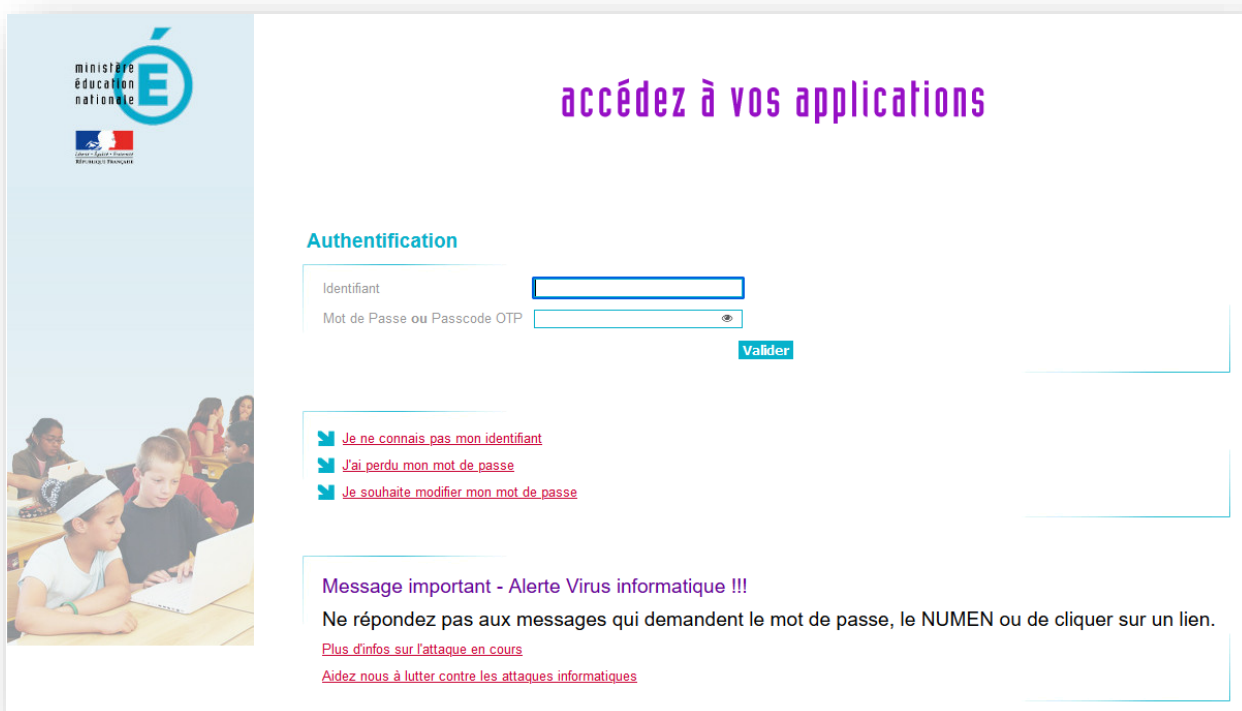
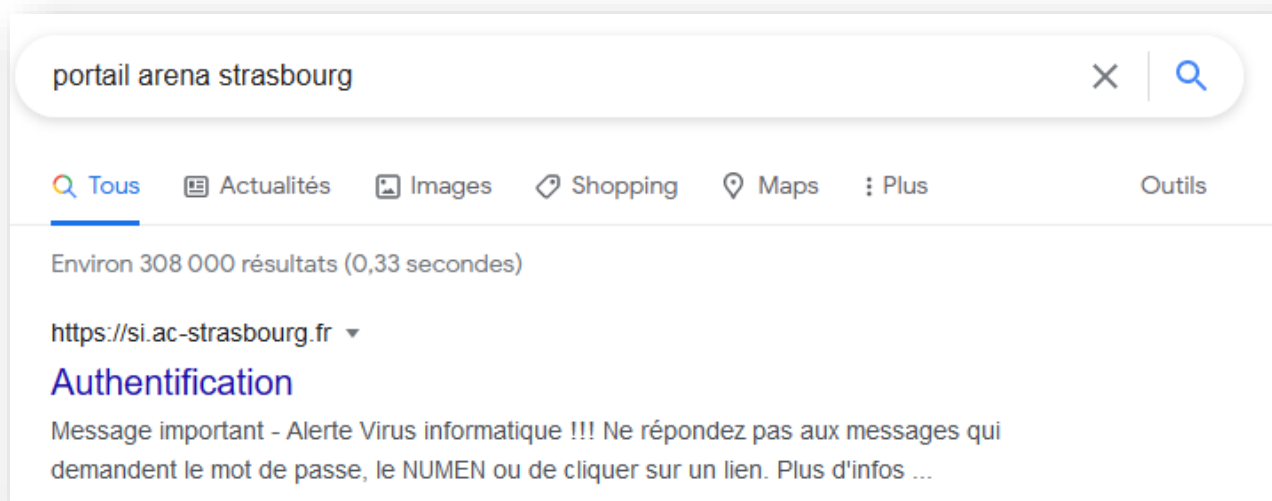



# PROCÉDURE I-PROF DÉMATÉRIALISÉE

## SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL



Identifiez-vous avec les mêmes identifiants que votre messagerie académique !





ministère  
éducation  
nationale

Recherche

Scolarité du 1er degré

Scolarité du 2nd degré

Examens et concours

**Gestion des personnels**

Enquêtes et Pilotage

Formation et Ressources

Intranet, Référentiels et Outils

Support et Assistance

## ARENA - Accédez à vos applications

Bienvenue M. Charles THONON

Message de votre Académie  
**Coupure SIECLE et TELESERVICES** le 08 et 09/02

**Gestion des déplacements temporaires (DT)**  
Déplacements Temporaires

**Gestion de la formation continue (GAIA)**  
GAIA-CERPEP Dispositifs nationaux - Accès individuel  
GAIA - Accès individuel

**SIRHEN**  
SIRHEN-PRODUCTION Portail Gestionnaire  
Portail SIRH

**Elections professionnelles**  
Gérer ses abonnements : infos syndicales nationales  
Gérer ses abonnements : infos syndicales académiques

**Applications locales de gestion des personnels**  
Héra - Personnels de l'E.N  
Héra Évaluation - Intervenant  
Registre SST - agent  
Registre SST - consultation

**I-Prof Assistant Carrière**  
I-Prof Enseignant  
I-Prof Gestion

**Mon Portail Agent**  
Mon Portail Agent

**Services RH**  
Plate-forme de gestion de rendez-vous RH  
Prendre rendez-vous pour un test Covid-19

© MEN 2010 - Contact v.2.1.1 - 09/10/2016

Gérer mes favoris Déconnexion

Dernière connexion le 02/10/2020 à 13:43

**Registre santé et sécurité au travail**

THONON Charles connecté (Profil : AGENT) Quitter

### Conditions d'utilisation de l'application

**Données personnelles**  
Les informations recueillies à partir de ce registre dématérialisé font l'objet d'un traitement informatique destiné à préciser les destinataires des informations.

Ce registre de santé et de sécurité au travail est ouvert dans chaque service et tenu par les assistants de prévention et les conseillers de prévention.

Ce registre « contient les observations et suggestions des agents relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail » (décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique).

**Rappel : est exclue, la saisine de contenus contraires à son objet initial et pouvant être qualifiés d'alertes professionnelles.** Le registre de signalement de danger grave et imminent est accessible auprès de votre supérieur hiérarchique. Vous pouvez, également, contacter un membre du CHSCT.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant au conseiller académique de prévention : [ce.conseiller-prevention@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.conseiller-prevention@ac-strasbourg.fr)

**Dispositions réglementaires**  
votre signalement sera visible par l'ensemble des personnels de la structure (établissement, service), les pièces jointes ne doivent pas contenir des éléments qui ont un caractère personnel (certificat médicaux, arrêt de travail, rapport d'évaluation, échanges de mails, etc.).

**Ne pas nommer directement la/les personne(s) concernée(s); utiliser la fonction voire des abréviations telles que M. X ou Mme Y** lorsque vous remplissez une fiche.

Ne sont pas autorisés les contenus contraires à la réglementation en vigueur, notamment :  
- les contenus à caractère insultants, violents, menaçants, au contenu choquant ou portant atteinte à la dignité humaine ;  
- les contenus injurieux ou diffamatoires ;  
- les contenus racistes, xénophobes, révisionnistes, faisant l'apologie de crime de guerre, discriminant ou incitant à la haine qu'elle soit à l'encontre d'une personne, d'un groupe de personnes en raison de leurs origines, leur ethnie, leurs croyances ou leur mode de vie.

La nature et le contenu peuvent, en tout état de cause, faire l'objet d'éventuelles procédures devant les instances et juridictions compétentes.

Mentions légales | Accessibilité : non conforme

Copyright © 2022 Rectorat de Strasbourg. Tous droits réservés.



**SNUDI 67**  
**FO**

**Registre santé et sécurité au travail**  
THONON Charles connecté (Profil : AGENT) [Quitter](#)

Signalements Assistance Aide

Liste des signalements <sup>(?)</sup>

Rechercher  **Effectuer un signalement**

N° signalement	Date	Etablissement	Agent	Statut
Aucun signalement				

0 signalement(s) trouvé(s)

[Mentions légales](#) | [Accessibilité non conforme](#)

Copyright © 2022 Rectorat de Strasbourg. Tous droits réservés.

**Registre santé et sécurité au travail**  
THONON Charles connecté (Profil : AGENT) [Quitter](#)

Signalements Assistance Aide

Nouveau signalement <sup>(?)</sup>

[Enregistrer](#) Statut signalement :

➤ Signalement

Etablissement :

Nom de l'agent :  Date signalement :

Exposé de la situation :

Pièces jointes

Nom du document
Aucune pièce jointe

Fichier :  Aucun fichier sélectionné. (limite 150Mo)

➤ Réponse

AP EPLE ou directeur d'école :  Date :

Observations éventuelles :

Chef d'établissement ou AP de circo/IEN ou chef de service :  Date :

Réponses :

Observations du CHSCT :



Ne restez pas seul pour rédiger vos fiches, le **Snudi-FO** peut vous venir en aide pour la rédaction.

Contactez-nous : [snudi.fo67@orange.fr](mailto:snudi.fo67@orange.fr)

